

VOYAGES

Les **20 voyages** sont pour deux personnes. Le prix est échangeable en crédit-voyage, ce qui permet de modifier la destination et la durée du voyage. Les coûts occasionnés par des changements sont aux frais du gagnant. À partir de la date du tirage, le gagnant dispose d'une période de **12 mois pour réaliser le voyage ou utiliser son crédit-voyage**. La valeur du prix est basée selon la date de départ spécifiée dans le document descriptif du crédit-voyage de **Laurier Du Vallon**. Les taxes sont incluses dans les prix. La Fondation ne couvrira aucuns frais supplémentaires tels que les pourboires, les bagages ou tous autres frais excédant la valeur du prix gagné.

CHÈQUES-CADEAUX, FORFAITS ET PRIX EN SERVICES

Les chèques-cadeaux, les forfaits et les prix sous forme de services ne sont ni échangeables, ni monnayables et n'ont pas tous la même date de validité. Il est de la responsabilité du gagnant d'utiliser son prix avant la date d'échéance et selon les conditions applicables. La Fondation ne couvrira aucuns frais supplémentaires excédant la valeur du prix.

PANIERIS CADEAUX OU PRIX EN PRODUITS

Les paniers-cadeaux et les prix en produits ne sont ni échangeables, ni monnayables. Il est de la responsabilité du gagnant d'utiliser son prix avant la date de péremption.

TIRAGE FINAL DU 20 JUIN 2024 – CINQ GRANDS PRIX

Les cinq grands prix (et les cinq prix de consolation) seront attribués parmi les 10 finalistes. Le tirage de chacun de ces finalistes aura lieu à intervalle régulier, selon le calendrier des tirages de la loterie Heureux gagnants. Un finaliste demeure admissible à tous les autres prix de la loterie Heureux gagnants. Toutefois, il ne peut être finaliste plus d'une fois.

Pour être éligible au grand tirage, le billet doit être acheté avant 6 h le matin du 9^e tirage (23 mai 2024), car le 9^e et le 10^e finaliste seront tirés lors de ce tirage.

Le tirage final aura lieu le 20 juin 2024 à 18 h dans un établissement du groupe Restos Plaisirs.

Premier grand prix :

25 000 \$ en argent comptant de la part de Beneva.

Premier grand prix : Sélection d'un choix parmi deux options

Option 1 - Valeur de 25 000 \$

25 000 \$ en crédit à l'achat d'un condo au Cartier Rive Gauche situé au 350 Chemin Ste-Foy Québec Québec G1S 2J4

Option 2 - Valeur de 15 000 \$

10 000 \$ en argent comptant et un forfait d'un week-end de deux jours dans la Suite Royale de l'Hôtel Port-Royal d'une valeur de 5,000\$.

Deuxième grand prix : Sélection d'un choix parmi deux options

Option 1 - Valeur de 15 000 \$

Un crédit-auto d'une valeur de quinze mille dollars (15 000 \$) échangeable dans l'une des filières du Groupe JD : JD Jeep RAM, Alfa Romeo de Québec, JD Mitsubishi, JD Chevrolet Buick GMC et JD Occasion.

Option 2 – Valeur de 7 000 \$

7 000 \$ en argent comptant.

Troisième grand prix : Voyage de rêve

Le voyage de rêve, d'une valeur de dix mille dollars (10 000 \$), prend la forme d'un crédit-voyage. Ce chèque-cadeau n'est ni échangeable, ni monnayable. Il prend fin lorsque le solde du chèque-cadeau est épuisé à la suite des transactions effectuées. Le crédit voyage doit être utilisé dans une période de 12 mois suivant la date du tirage. La Fondation ne couvrira aucuns frais supplémentaires tels que les pourboires, les bagages ou tous autres frais excédant la valeur du prix gagné.

Quatrième grand prix : Carte cadeau

Carte cadeau d'une valeur de neuf cent dollars (900 \$) au commerce du choix du gagnant.

Prix de consolation (cinq finalistes)

Les finalistes, qui n'auront pas gagné un des quatre grands prix, repartiront avec une carte VIP individuelle avec accès illimité pendant six mois au Spa des neiges,

d'une valeur de six cent soixante-quinze dollars (675 \$). Cette carte-cadeau n'est ni échangeable, ni monnayable, ni transférable.

CLIENTÈLE ÉLIGIBLE

Seules les personnes de 18 ans et plus sont éligibles à cette loterie. Les employés de la Fondation du CHU de Québec sont admissibles, à l'exception de la direction générale (Présidente et chef de la direction et vice-présidents). Les billets ne sont pas remboursables. L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet, et ce, peu importe la situation qui pourrait survenir en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, erreur lors de la transaction, etc.).

DIVULGATION DES GAGNANTS

En achetant un billet, le détenteur consent à ce que son nom soit divulgué s'il gagne un prix ou s'il est finaliste. Les noms des gagnants et des finalistes seront diffusés sur les diverses plateformes de la Fondation du CHU de Québec: réseaux sociaux, infolettres (courriels), affiches et outils de communication interne du CHU.

NOMBRE DE BILLETS EN CIRCULATION

3 000 billets

Il est possible d'acheter un billet jusqu'à épuisement des 3 000 billets ou avant 6 h le matin du 10^e tirage (6 juin 2024). Vous pouvez vous procurer votre billet du 2 novembre 2023 au 6 juin 2024 avant 8 h.

Pour être éligible au grand tirage, le billet doit être acheté avant 6 h le matin du 9^e tirage (23 mai 2024), car le 9^e et le 10^e finaliste seront tirés lors de ce tirage.

Il est possible de gagner plus d'un prix avec le même billet, car un billet qui est pigé lors d'un tirage est remis dans le baril pour le tirage suivant. Toutefois, un billet permet d'être finaliste une seule fois.

MODES DE PAIEMENT

- **Carte de crédit (un seul paiement)**
- **Prélèvements mensuels (cinq paiements par carte de crédit)**
- **D.A.S. (déduction à la source)**
- **Chèque (un seul paiement)**
- **Argent comptant (un seul paiement)**

Par carte de crédit, il est possible de faire un seul paiement (150 \$) ou cinq paiements de 30 \$ par mois, du 1^{er} février au 1^{er} juin 2024. La date limite pour les prélèvements mensuels par carte de crédit est le 30 janvier 2024 à 23 h 59. Au-delà de cette date, l'acheteur doit payer en un seul versement.

Le paiement par D.A.S. est applicable pour les employés du CHU seulement : prélèvements sur le salaire de 15 \$ par paie, du 15 février 2024 (période de paie : 14 au 27 janvier 2024) jusqu'au 20 juin 2024 (période de paie : 19 mai au 1er juin 2024) pour un total de 10 paiements. La date limite pour le paiement par D.A.S. est le 23 janvier 2024 à 6 h du matin.

Les chèques doivent être libellés au nom de la **Fondation du CHU de Québec**.

Un chèque sans provision, une carte de crédit échue ou une déduction à la source non honorée, peu importe la raison, entraînent automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours suivant la date à laquelle la **Fondation du CHU de Québec** prend contact avec l'acheteur pour l'inviter à régler le paiement en souffrance. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité à tous les tirages qui s'ensuivent, à moins qu'il ne règle sa dette. Il sera alors éligible de nouveau.

ENGAGEMENT DE L'ACHETEUR

L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet de la loterie Heureux gagnants, et ce, peu importe la situation qui pourrait survenir en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, etc.) et peu importe le mode de paiement choisi.

REÇU AUX FINS DE L'IMPÔT

Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, la Fondation ne peut pas émettre de reçu aux fins de l'impôt pour la vente de billets de tirage.

DATES DES TIRAGES

Les tirages sont effectués à 9 h aux dates suivantes : 1 février 2024, 15 février 2024, 29 février 2024, 14 mars 2024, 28 mars 2024, 11 avril 2024, 25 avril 2024, 09 mai 2024, 23 mai 2024 et 6 juin 2024. Le tirage final aura lieu le 20 juin 2024 à 18 h.

La date d'achat du billet détermine l'éligibilité aux tirages subséquents. Par exemple, un billet acheté le 10 avril 2024 permet d'être éligible aux 5 tirages suivants : 11 avril 2024, 25 avril 2024, 09 mai 2024, 23 mai 2024 et 6 juin 2024.

LIEUX DES TIRAGES

Les tirages, à l'exception du tirage final du 20 juin 2024, ont lieu dans les bureaux de la Fondation, 1825, boulevard Henri-Bourassa, bureau 405, à Québec.

RÉCLAMATION DES PRIX

L'adresse de réclamation des prix est celle de la Fondation du CHU de Québec située au 1825, boulevard Henri-Bourassa, bureau 405, Québec, Québec, G1J 0H4. La Fondation communiquera avec les gagnants pour convenir avec eux de la façon de récupérer leurs prix. La date limite pour réclamer un prix est le 20 décembre 2025, 16 h.

Livraison des billets

Tous les billets achetés d'ici le 21 janvier 2024 inclusivement seront envoyés par courriel avant le 26 janvier 2024, soit la semaine précédant le premier tirage qui aura lieu le 1er février 2024.

Les billets achetés à compter du 22 janvier 2024 seront envoyés par courriel au plus tard le matin de chaque tirage.

Ordre du grand tirage (20 juin 2024)

1. Tirage du 4ieme grand prix : carte cadeau d'une valeur de 900 \$
2. Tirage du 3ieme grand prix : Laurier Du Vallon valeur de 10 000 \$
3. Tirage du 2ieme grand prix : Groupe JD valeur de 15 000 \$
4. Tirage du 1^{er} grand prix : Norplex valeur de 25 000 \$
5. Tirage du 1^{er} grand prix : Beneva valeur de 25 000 \$

Concours premier acheteur/premier vendeur :

Le concours premiers acheteurs/vendeurs permettra à une personne ayant acheté son billet d'ici le 23 décembre 2023 inclusivement de gagner un crédit-voyage de 1 000 \$! Le tirage sera effectué au retour du congé des fêtes soit le 9 janvier 2024.